



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DETACHE
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 12/12/2023, AU SGAE À
DOMINIQUE CHARNASSE, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
DOMINIQUE.CHARNASSE@SGAE.GOUV.FR
SIMON LOREAL, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
SIMON.LOREAL@SGAE.GOUV.FR
COPIE À DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »
DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR
*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE PAR LE**
CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE

DG – Direction – Unité	DG TAXUD, direction A, Douanes, Unité A1, Politique Douanière
Numéro de poste Sysper:	431849
Personne de contact:	Michèle Perolat, Chef d'Unité, tel: (+32)22952451 et Svetlin Valchev, tel (+32)229 86780 Chef d'Unité adjoint
Poste	Mise en œuvre et préparation de la réforme des politiques de l'Union douanière de l'UE
Prise de fonctions souhaitée:	premiere trimestre 2024
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
	<input checked="" type="checkbox"/> Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="checkbox"/> États Membres de l'UE <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
Cet avis de vacance est également ouvert aux:	
<input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse	
<input type="checkbox"/> pays tiers suivants:	

<input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes:	
Délai des candidatures	<input type="checkbox"/> 2 mois <input checked="" type="checkbox"/> 1 mois

Présentation de l'entité (nous sommes)

La Direction Générale encourage le développement et l'adoption de politiques fiscales justes et durables pour générer les revenus dont l'UE et ses États Membres ont besoin ; elle s'assure également à ce que les citoyens et les entreprises de l'Union Européenne puissent tirer les bénéfices liés au commerce international et au marché unique en protégeant et assurant la sécurité aux frontières de l'Union douanière. L'unité TAXUD.A.1 joue un rôle clé dans la mission de la direction générale en identifiant, définissant et promouvant les aspects politiques de l'union douanière, en veillant à ce que ses différentes composantes fonctionnent de manière coordonnée et harmonisée.

Cela inclut la coordination des politiques et des relations avec les organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'unité offre un environnement convivial et stimulant et est composée d'un groupe dynamique et motivé de 25 collègues.

L'unité est composée de quatre secteurs – le secteur de la gouvernance de la politique douanière, le secteur du transit douanier, le secteur de la performance de l'union douanière et le secteur de l'instrument d'équipements de contrôle douanier – et s'occupe de certains des projets et initiatives phares de TAXUD, notamment la réforme douanière globale proposée par la Commission en mai 2023.

Présentation du poste (nous proposons)

Nous offrons un emploi intéressant, stimulant et enrichissant en tant qu'expert de la politique douanière travaillant dans le secteur de la gouvernance et du développement stratégique de l'union douanière (secteur de la politique douanière).

L'expert assumera diverses tâches de coordination politique (consultation), d'élaboration et d'analyse des politiques nécessaires au bon fonctionnement de l'union douanière et de sa gouvernance ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques et initiatives douanières de l'UE. Cela inclut leur coordination au sein de la DG TAXUD et de la Commission, mais également avec les États membres et les organisations internationales. Une partie intégrale du travail sera consacrée au soutien efficace du dossier majeur de politique douanière de la DG TAXUD – la proposition de réforme de l'union douanière de l'UE. Dans le cadre de ses fonctions, le collègue gèrera, surveillera et suivra également les relations et accords internationaux, en particulier en ce qui concerne le travail politique dans le cadre de l'Organisation mondiale des douanes.

Par conséquent, le poste implique de solides compétences analytiques et rédactionnelles, de la flexibilité, des compétences en matière de coordination et de gestion de projets, ainsi qu'une bonne connaissance des politiques et de la législation douanière de l'UE.

Le poste offre un large aperçu des politiques de la DG TAXUD et une compréhension approfondie du fonctionnement de l'union douanière.

Le/la candidat-e retenu sera disponible et disposé à rejoindre des équipes ou des groupes de travail inter-directions pour des projets spécifiques, conformément à la politique générale RH de TAXUD.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Nous recherchons un/e expert/e douane dynamique, organisé(e), très motivé(e), compétent(e), faisant preuve d'initiative, capable de travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipe.

D'excellentes compétences en gestion de projet (en particulier en planification/coordination), des capacités d'analyse et de rédaction font partie des exigences obligatoires. Le/la candidat doit posséder une approche orientée au service, étant donné que le poste nécessitera une coopération et une coordination étroites avec des collègues au sein ainsi qu'avec des parties prenantes extérieures à la DG. D'excellentes compétences orales et rédactionnelles en anglais sont également une condition préalable, car le poste implique la préparation d'analyses, de rapports et de briefings, notamment destinés à l'encadrement supérieur, ainsi que l'interaction avec les États membres et les organisations internationales.

Une solide connaissance et expérience des politiques douanières et des modèles commerciaux est également requise.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l'expert national doit obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d'un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d'une université ou d'un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'expert

national d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

Conditions du détachement

L'expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l'expert national qui remplisse les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l'Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). L'expert national aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,...). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).